

Questions orales

Je me demande s'il en ferait autant des députés de son parti, qui formait le gouvernement en 1967, lorsque les libéraux ont présenté une mesure pour supprimer le service voyageurs ferroviaire à Terre-Neuve?

M. Tobin: C'est bien ce que j'ai fait.

* * *

VIA RAIL

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les Canadiens qui ont perdu leurs trains de voyageurs hier se demandent maintenant s'ils perdront aussi leurs trains de marchandises, surtout que le président du CN a été nommé président de VIA Rail et qu'on lui a demandé de recommander quelles lignes devraient être abandonnées, renforçant ainsi ses propres arguments en faveur de la fermeture des chemins de fer.

Connaissant l'importance du transport ferroviaire des marchandises dans l'est de la Nouvelle-Écosse, particulièrement au Cap-Breton, le premier ministre peut-il assurer de façon non équivoque aux habitants de cette province que la ligne de chemin de fer dans cette région ne sera pas abandonnée?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, la Loi nationale sur les transports donne au gouverneur en conseil la possibilité de déterminer la politique en matière d'abandon de lignes secondaires. Nous savons à l'heure actuelle que le CN et le CP ont présenté de nombreuses demandes à l'Office national des transports au sujet de l'abandon de certaines lignes secondaires.

• (1440)

Ces demandes seront examinées très soigneusement. Je comprends l'inquiétude de mon collègue, particulièrement en ce qui concerne la ligne qui relie Sydney et Halifax. Encore une fois, j'examinerai très soigneusement la situation, et nous ferons de notre mieux pour garder le meilleur service de transport ferroviaire de marchandises qu'il est possible d'avoir au Canada.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le plan annoncé hier en ce qui concerne VIA Rail séparera sans doute les Canadiens géographiquement, économiquement et socialement.

Le ministre est-il conscient ou non du fait que l'abandon de la liaison Halifax-Sydney nuira à l'industrie du tourisme, enlèvera aux habitants du Cap-Breton la possi-

bilité d'obtenir de bons soins de santé à Halifax et obligera les étudiants à payer des frais de transport élevés pour poursuivre leurs études?

Le ministre expliquera-t-il aux Canadiens de cette région pourquoi le gouvernement persiste à les traiter comme des citoyens de second ordre?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je suis étonné d'entendre le député dire ce qu'il vient de dire, parce que, en Nouvelle-Écosse comme dans n'importe quelle autre province du Canada, 85 p. 100 des gens se servent de leurs voitures ou d'autres moyens de transport routier pour voyager.

Depuis 1984, on a observé une baisse de 45 p. 100 du nombre de voyageurs sur la ligne Sydney-Halifax. Pour pouvoir garder un réseau national, nous avons jugé qu'il fallait abandonner les lignes les moins utilisées habituellement, particulièrement les lignes régionales. Nous avons fait ce qu'il fallait pour sauver le réseau national.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le gouvernement de Colombie-Britannique a annoncé qu'il allait poursuivre le gouvernement fédéral pour avoir violé ses engagements constitutionnels en éliminant le dernier service ferroviaire sur l'île Vancouver.

Le gouvernement savait-il qu'il violerait un engagement solennel du gouvernement du Canada lorsqu'il a décidé de supprimer le dernier train de voyageurs de l'île Vancouver? Est-ce que le premier ministre peut nous assurer que le gouvernement respectera la promesse faite par le Parlement et le gouvernement du Canada aux habitants de l'île Vancouver?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons examiné la question et, de l'avis du gouvernement, nous ne sommes pas tenus par la Constitution à maintenir un tel service ferroviaire pour les voyageurs. Nous n'avons pas connaissance d'accords contractuels qui pourraient être considérés comme créant une obligation pour le gouvernement du Canada.

M. Brewin: Monsieur le Président, j'hésite à me lancer dans un argument juridique avec mon savant et distingué collègue.

Je vais cependant lui citer un contrat signé par le ministre des Chemins de fer et Canaux, au nom du gouvernement du Canada, en août 1883, et qui prévoit que les entrepreneurs traceront, fabriqueront, construiront, maintiendront et exploiteront en permanence une ligne de chemin de fer entre Esquimalt et Nanaimo.